



Masterskinordique.fr

Le site du ski nordique (fond et biathlon) des plus de 30 ans



Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 15 Mars 2024 à CHAMPAGNY EN VANOISE (Savoie)

Le 15 mars 2024 à 15 heures a eu lieu l'assemblée générale de l'Association "MASTERS NORDIQUE FRANCE", à Champagny en Vanoise (Savoie), durant le week-end des Championnats de France Masters 2024.

A ce jour, 172 adhérents ont réglé la cotisation 2024. Conformément aux statuts, le quorum doit être de 30 % des adhérents soit 57 personnes.

Etaient présents : 52 personnes + 20 pouvoirs, soit 72 adhérents représentés. Le quorum est donc atteint.

L'ordre du jour a été mené par A Eksterowicz et présidé par G Levrino et JM Joyaud. Les différents membres du bureau sont intervenus dans leurs domaines de mission respective pour compléter le diaporama exposé aux auditeurs.

Ce fut également l'occasion pour les adhérents présents la possibilité d'échanger avec le bureau et amener différentes idées et points de vue.

L'intégralité du diaporama présenté lors de l'AG est à retrouver sur le site Masters ski Nordique.

1 – RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Rapport complet disponible sur le site <https://masterskinordique.fr/>

Le rapport moral est mis aux voix, et adopté à l'unanimité.

2 – RAPPORT D'ACTIVITE

Agnès Eksterowicz secrétaire adjointe, a présenté les actions de l'année 2023, dont le détail est présent dans le diaporama présenté en séance. Ce diaporama est disponible sur le site MASTERS NORDIQUE.

Le rapport d'activité est mis aux voix et adopté à l'unanimité, moins 1 voix contre.

3 – RAPPORT FINANCIER

Erick Siméon trésorier, présente le rapport financier.

Les recettes 2023/24 s'élèvent à 15.844,57 € et les dépenses à 15.240,76 €, ce qui laisse un bénéfice de 603,81 €.

Le solde bancaire est de 2.977,19 €.

Le rapport financier est mis aux voix et adopté à l'unanimité

4 – ORIENTATIONS 2022-23

4.1 Les stages à organiser :

➤ Ski de fond et préparation physique :

- **Stage ski-roues (et vélo) au Markstein**, fin d'été : André Grob est volontaire pour l'organiser s'il y a de la demande.
- **Stage à Prémanon Jura**, du 27 au 29 septembre 2024 : stage commun biathlon/ski. Il est co-organisé par Alain Laffay et Didier Monin. Pour les skieurs, ce sera notamment ski-roues ou marche bâtons et vélo.
- **Stage sur Glacier à Ramsau en Autriche**, fin octobre : André Grob en est l'organisateur.
- **Stage sur Neige à Bessans**, début décembre 2024 (date qui sera précisée en fonction des disponibilités du snow-farming). Il est organisé par Erick Siméon, Thierry et Agnès Eksterowicz. L'hébergement retenu sera le centre sportif « La Bessanaise ». Les inscriptions devront se faire dès juillet 2024.

➤ Biathlon :

- Stage de Printemps : **Les Plans d'Hotonnes (Ain)**
- Stage d'automne (3 jours) : **Prémanon**. Stage commun avec les fondeurs.
- Stage d'hiver (2 à 4 jours) à **Bessans** (Stage commun avec les fondeurs)

4.2 Les Courses :

- Championnat de France 2025 : Bessans
- Championnats du monde Masters 2025 : Ce sera à Klosters (Suisse, canton des Grisons).
- Mondiaux Masters biathlon 2025, à Kontiolahti (Finlande)
- Course à l'étranger : Pour 2025, il faudra faire un sondage au printemps pour connaître le souhait de l'ensemble des Masters, pour retenir une course à l'étranger.
 - ☞ Annie PONSONNET se propose pour organiser le déplacement (propositions de course, recherche des infos pour l'inscription, l'hébergement,). Voir peut être pour qu'une autre personne se joigne à elle pour cette organisation...

4.3 Actions envers nos médaillés.

Il est prévu au budget prévisionnel 2024/25 de récompenser les médaillés des mondiaux (ski et biathlon) de 2025. La somme de 800 € est budgétée. Il s'agit d'une enveloppe maximum.

4.4 Renouvellement de tenues Masters

Une commande groupée de textiles est envisagée pour fin d'été 2024. Un tableau identique à la commande initiale sera proposé aux adhérents afin d'indiquer leurs choix.

Les propositions d'orientations sont mises aux voix et adoptées à l'unanimité.

5 – MODIFICATIONS DES STATUTS

5.1 Article 7 : les membres

- **Sont membres actifs ou adhérents celles et ceux :**
 - Qui sont âgés de plus de 30 ans le jour de l'inscription
 - Qui possèdent une licence compétiteur de la FFS (Fédération française de Ski)

Est ajouté :

Ou :

- Qui sont membres dirigeants d'un club de ski de fond agréé par la FFS et possèdent une licence dirigeante FFS
- Qui ont pris l'engagement de verser annuellement leur cotisation
- Ou sont membres fondateurs : c'est à dire celles et ceux qui sont à l'origine de l'association. Ils ont la qualité de membre permanent et versent annuellement leur cotisation.

5.2 Article 12 : Tenue de l'assemblée générale ordinaire

Est ajouté :

Si l'assemblée générale n'a pas pu réunir ce nombre de sociétaires, une deuxième assemblée générale se tiendra dans l'heure suivante. Cette assemblée générale ordinaire pourra délibérer valablement, quel que soit le nombre de membres présents ou représentés, mais seulement à la majorité des deux tiers des membres présents.

Au moment du vote, les membres présents ne peuvent remplacer par procuration que deux membres actifs maximum.

Chaque électeur peut disposer de 2 pouvoirs au maximum

5.3 Article 14 : Tenue de l'Assemblée générale extraordinaire

Remplacement complet de l'article d'origine soit :

L'assemblée générale extraordinaire est seule compétente pour modifier les statuts, prononcer la dissolution de l'association et statuer sur la dévolution de ses biens, décider de sa fusion avec d'autres associations ou sa transformation.

Une telle assemblée devra être composée au moins des deux tiers du Conseil d'Administration.

Il devra être statué à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés Une feuille de présence sera émargée et certifiée par les membres du bureau.

Si cette assemblée n'a pas pu réunir ce nombre de sociétaires, une deuxième

assemblée se tiendra dans l'heure suivante et pourra délibérer, quel que soit le nombre de membres présents ou représentés, à la majorité des deux tiers des membres présents.

L'assemblée générale ordinaire et l'assemblée générale extraordinaire peuvent siéger en même temps si la convocation le prévoit.

Sera ajouté à la fin des statuts

Les présents statuts ont été approuvés par l'assemblée générale extraordinaire du 15 mars 2024

Les présents statuts annulent et remplacent les statuts votés lors de l'assemblée générale constitutive du 21 juillet 2012 et la modification du 10 avril 2018.

Les propositions d'évolutions des statuts sont mises aux voix et adoptées à l'unanimité.

6 – RENOUELEMENT DU CA

Conformément à nos statuts, le conseil d'administration est élu pour 3 ans et renouvelable par 1/3 chaque année.

Membres qui arrêtent leur mandat en cours : Hélène MATHIEU et Claude BIGEARD

Membres sortants en 2024:

- Erick SIMEON **se représente**
- Hervé SOLIGNAC, **se représente**
- André ESCOFFIER, ne se représente pas.

Nouvelles candidatures

- Nicolas BEZIAUD
- Frantz CHARRONDIERE
- Christophe PERREY

Ces 5 candidats sont élus à l'unanimité

Composition du nouveau CA 2024 (16 membres)

CONSEIL d'Administration au 15/03/2024			
BEZIAUD Nicolas	2024	JOYAUD J-Michel	2023
CHARRONDIERE Frantz	2024	LEVRINO Gilbert	2023
CHAUVIN William	2023	MONIN Didier	
DEFEMME ANNE	2023	MURA Jean-Marc	2023
EKSZTEROWICZ Agnès		PERREY Christophe	2024
EKSZTEROWICZ Thierry		PONSONNET Annie	
FALCH Marie-Christine		SIMEON Erick	2024
ISENMANN Marc	2022	SOLIGNAC Hervé	2024

Après délibération le nouveau CA a élu le président puis le bureau

Bureau :

- Président : Jean-Michel JOYAUD
- V/Présidente(e) : Marie Christine FALCH (Vosges) et Gilbert LEVRINO (Dauphiné)
- Secrétaire Générale : Agnès EKSTEROWICZ (Savoie)
- Secrétaire Adjointe : Anne DEFEMME (Dauphiné)
- Trésorier : Erick SIMEON (Dauphiné)
- Trésorier adjoint : William CHAUVIN (notamment pour gérer les stages biathlon)
- Responsable Biathlon : Didier MONIN (Dauphiné)
- Webmaster : Marc ISENMANN (Savoie)
- Responsable communication : Hervé SOLIGNAC (Savoie)
- Représentant auprès de la commission FFS "Esprit Racing" et la WMA (international) : Gilbert LEVRINO

Correspondants régionaux :

- Auvergne : à pourvoir
- Dauphiné : à pourvoir
- Savoie : Hervé SOLIGNAC
- Vosges : Jean-Marc MURA
- Ile de France : Annie PONSONNET
- Jura : à pourvoir
- Haute-Savoie : Thierry EKSZTEROWICZ
- Cote d'Azur + Alpes Provence : à pourvoir
- Cévennes : à pourvoir

Départements techniques

- Responsable stage : Thierry EKSZTEROWICZ

7 – COTISATION SAISON 2024/25

Le bureau propose de maintenir la cotisation à 20 € par adhésion et à 60 € pour un membre bienfaiteur.

Cette proposition est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

La cotisation n'est pas augmentée cette année, afin que son montant ne soit pas un obstacle à l'adhésion

Remarque : si des membres veulent donner davantage, ils peuvent le faire sous forme de **dons partiellement déductibles de leur Impôt sur le revenu** (Le montant de la réduction sera de 66 % de la valeur du don).

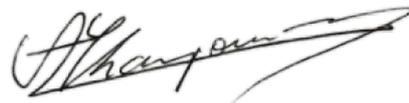
L'ordre du jour étant épuisé, Le président Jean-Michel Joyaud clôt la séance d'Assemblée Générale à 16h30.

Fait à Saint-Egrève, le 1^{er} avril 2024.

Le Président (JM JOYAUD)

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JM Joyaud', with a long horizontal stroke extending to the right.

La secrétaire (A EKSZTEROWICZ)

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A EKSZTEROWICZ', with a long horizontal stroke extending to the right.